Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901326-20260605-202604028028-DE

ANNEE	SEANCE	N° DELIBERATION	N° FEUILLET
2026	**04**	**028**	**028**

MAIRIE DE LOCQUENOLE
29670
Téléphone 02 98 72 21 15
E-mail : mairie@locquenole.fr

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Nbre de Conseillers en ex : 14
Nbre de Présents : 11
Nbre de votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt six, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt neuf mai deux mille vingt six, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal LECOMTE, Maire de la commune de Locquénolé (Finistère)

Etaient présents : MM Pascal LECOMTE Julien GODEC-DEFRANCE, Gaëlle LE PAGE, Yann GOASGUEN, Catherine AUTRET GUILLERM, Laurence GRAFF, Florence DIROU, David NEZRI, Philipp OERDING, Aurélie LECOMTE, Loïc BOZEC,
Absents excusés : Barbara GUYADER qui donne procuration à Philipp OERDING, Marcel L'HOSTIS qui donne procuration à Gaëlle LE PAGE, Joëlle HACHEM qui donne procuration à Yann GOASGUEN

A été élue secrétaire de séance : Catherine AUTRET GUILLERM

➢ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION RASED 2026

Mme Gaëlle Le Page, adjointe au Maire explique la demande du Rased.

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) intervient au sein de l'école de Locquénolé afin d'accompagner les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. À ce titre, il nous sollicite financièrement pour poursuivre et renforcer leurs actions.

L'equipe du Rased se tient à la disposition des enseignants, des élèves et de leurs familles afin de réfléchir, dans une logique de partenariat, aux adaptations pédagogiques les plus pertinentes pour favoriser la réussite de chacun.

Leur intervention s'inscrit dans une approche globale, visant à prendre en compte les besoins spécifiques de l'élève tout en valorisant ses compétences.

Ils ont également la possibilité d'assurer un suivi individualisé de certains élèves, contribuant ainsi à la construction de leur parcours scolaire. En tant que maillon essentiel de l'inclusion scolaire, le RASED participe activement à la mise en œuvre d'une école plus juste et plus accessible à tous.

L'aide financière sollicitée de 1 euro par enfant scolarisé permettrait de soutenir concrètement leurs actions (matériel pédagogique adapté, outils spécialisés), au bénéfice direct des enfants de la commune.

Je vous propose de verser une subvention de 52 euros au Rased pour l'année 2026.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents (14 voix pour)

Secrétaire de séance
Catherine AUTRET GUILLERM

Pour extrait conforme au registre
Fait à Locquénolé, le 5 juin 2026

Le Maire,

Pascal Lecomte

MAIRIE DE LOCQUENOLE